

# QUELLES OBLIGATIONS DE SÉCURITÉ POUR LES VITRAGES DANS LES ÉTABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ?

**○** 10 juin 2025 **△** Dexypro



Dans les établissements recevant du public (ERP), les vitrages doivent répondre à des normes strictes de sécurité pour éviter les risques de blessures, d'accidents ou d'intrusion. Quelles sont les obligations en vigueur ? Quels types de vitrages ou de protections sont requis ?

Dans les ERP, la sécurité des personnes est une priorité réglementaire. Si l'on pense souvent à l'accessibilité ou à la lutte contre les incendies, la question du vitrage est parfois négligée, alors même qu'elle constitue un enjeu majeur : en cas de bris, de choc ou d'intrusion, un vitrage inadapté peut entraîner des blessures graves ou une mise en danger du public. Les exigences en matière de sécurité imposent donc l'usage de vitrages ou de dispositifs spécifiques, notamment dans les écoles, hôpitaux, mairies ou bâtiments administratifs. Cet article fait le point sur les obligations réglementaires, les zones à risques, les normes en vigueur et les solutions adaptées.

# Le cadre réglementaire précis pour les vitrages en ERP

Les ERP sont soumis à des règles strictes en matière de sécurité, définies notamment par le Code de la construction et de l'habitation (CCH) et l'arrêté du 25 juin 1980, qui sert de socle aux réglementations spécifiques à chaque type d'établissement (écoles, lieux de soins, commerces, etc.). Ces textes visent à prévenir :

- → les risques de **blessure** en cas de bris de vitrage,
- → les risques liés aux **chocs** accidentels,
- → les tentatives d'**effraction** ou d'**intrusion**.

Les vitrages doivent donc être conformes aux normes européennes **EN 12600** pour la résistance aux chocs et la fragmentation, **EN 356** pour la résistance aux attaques manuelles (effraction).

### Zones à risque : où les obligations s'appliquent-elles ?

Les obligations de sécurité concernent en priorité les zones exposées à un passage fréquent ou à des impacts potentiels, en particulier dans les lieux accueillant des enfants ou des personnes vulnérables.

Parmi les zones critiques :

- → Portes vitrées, baies vitrées coulissantes
- → Cloisons intérieures transparentes ou semi-transparentes
- → Vitrages à hauteur d'homme ou d'enfant (inférieurs à 1,60 m)



- → Surfaces vitrées proches d'escaliers, rampes ou couloirs
- → Vitrines ouvertes sur l'espace public

Les établissements concernés sont nombreux :

- → Écoles, crèches, établissements scolaires
- → Hôpitaux, cliniques, EHPAD
- → Mairies, services publics, bureaux d'accueil
- → Centres commerciaux, agences bancaires, établissements culturels



Exigences techniques sur les vitrages : que dit la norme ?

#### a) Résistance aux chocs

La norme EN 12600 classe les vitrages selon leur capacité à résister aux impacts et à se fragmenter de manière sécurisée. Les vitrages exposés doivent être au minimum classés 2B2. Les solutions conformes incluent :

- → Du verre feuilleté, souvent utilisé dans les ERP modernes,
- → Ou un vitrage existant renforcé par un film de sécurité conforme à cette norme.

#### b) Protection contre les blessures

Lorsqu'un vitrage se brise, il ne doit pas générer d'éclats tranchants susceptibles de blesser les usagers. Le film de sécurité permet de retenir les éclats de verre, même en cas de casse brutale, assurant ainsi une protection passive efficace.

#### c) Résistance à l'effraction ou aux actes de vandalisme

Les bâtiments exposés à des risques d'intrusion doivent utiliser des vitrages répondant à la **norme EN 356**, qui évalue la résistance à l'attaque manuelle.

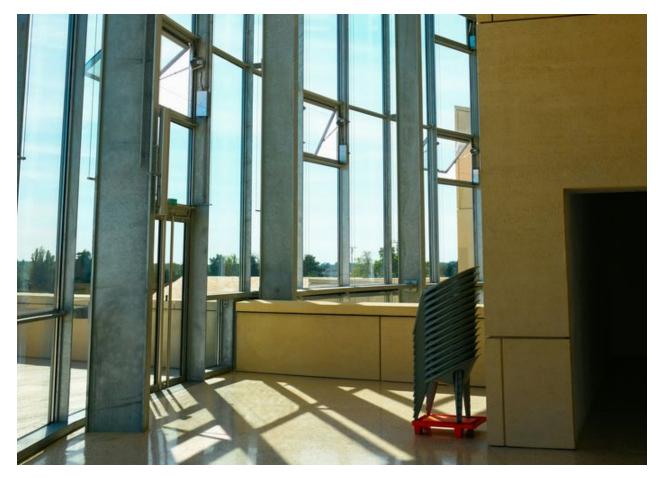
Les films de sécurité multicouches peuvent atteindre des classes de résistance P2A à P5A, empêchant une entrée rapide par bris de vitrage.

## Le film de sécurité : une solution simple et conforme

Le film de sécurité représente une alternative avantageuse au remplacement complet des vitrages :

- → Économique : bien moins coûteux que l'installation de verre feuilleté.
- $\rightarrow$  Discret : transparent, il préserve l'esthétique du bâtiment.
- → Rapide à mettre en œuvre : la pose ne nécessite pas de gros travaux.
- $\rightarrow$  Polyvalent: certains films offrent à la fois une protection contre les chocs, les rayons UV, la chaleur solaire ou les regards indiscrets.

À condition d'être certifiés (EN 12600 / EN 356), ces films sont parfaitement conformes aux réglementations applicables aux ERP.



# Enjeux spécifiques dans les bâtiments publics

Certaines typologies de bâtiments doivent aller plus loin dans la sécurisation des vitrages :

- $\rightarrow$  **Écoles et collèges** : prise en compte du PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté), incluant le risque d'intrusion.
- → Mairies et institutions publiques : besoin de renforcer les zones d'accueil.
- → Structures médicales : obligation de protéger des personnes fragiles contre tout danger physique.

Dans ces contextes, le film de sécurité peut être combiné avec des films opacifiants, solaires ou anti-UV pour répondre à plusieurs besoins en un seul produit.

#### Conclusion

Dans les ERP, le vitrage n'est pas un élément à négliger. Il joue un rôle essentiel en matière de sécurité, de confort et de conformité réglementaire.

Pour répondre aux obligations légales sans engager de lourds travaux, le film de sécurité pour vitrage représente une solution efficace, rapide et économique.

Adapté aux exigences normatives, il permet de sécuriser les bâtiments tout en offrant des bénéfices supplémentaires comme la protection solaire ou l'intimité visuelle.

Le film de sécurité, un outil simple au service d'un enjeu fondamental : la protection du public.